



## Intervention CFDT lors de la réunion du 23 juin 2008

Mesdames, messieurs,

Nous disions au ministre le 18 juillet 2007 que la constitution du nouveau MEEDDAT exigeait de sa part l'ouverture de grandes négociations avec les représentants des personnels pour répondre aux grandes urgences à traiter. Nous portons les mêmes exigences aujourd'hui pour la constitution des DREAL. Avec, nous l'espérons, en ces temps d'accord sur la modernisation du dialogue social, une plus grande réussite.

- D'abord il nous faut un accord sur le calendrier de mise en oeuvre des prochaines évolutions liées à la construction de ce nouveau service, la méthode de concertation et son contenu. Autant dire que le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ce n'est pas raisonnable, et que, hors cas particulier, les différentes dates de fusion sont incompréhensibles.

Il est impératif que nous nous mettions d'accord sur la façon dont nous allons travailler, sur les engagements à prendre et à respecter afin que nous soyons plus efficaces dans nos discussions. Le précédent de la décentralisation et des réorganisations, encore en cours, doit nous aider à mieux appréhender les processus et à dégager les conditions d'une concertation plus réussie. Un cadrage national s'impose ! Nous avons bien vu lors des travaux de rapprochement DRIRE/DIREN que l'absence de cadrage avait fortement compromis l'évolution du dossier et la concertation locale. Ne nous enlisons pas de la même façon ! Le calendrier de la circulaire présente aussi des incohérences par rapport aux fusions DDE/DDA voire les réorganisations régionales du MAP. Il interpelle de nombreux cadres quant à sa mise en oeuvre.

- Il nous faut également une réflexion rapide sur les instances paritaires de la DREAL, leur place, rôle et conditions d'articulation et de fonctionnement entre elles (DRIRE/DIRE N/DRE/DDE et DDEA). Les textes réglementaires permettent l'installation de CTP au profit de plusieurs services sur un territoire nous y sommes favorables afin qu'au niveau où se prennent les décisions la concertation ait bien lieu. Qu'attendons nous ? En attendant n'hésitons pas là aussi à expérimenter.
- Il nous faut une négociation sur les missions de ce nouveau service, sur les moyens pour les accomplir, sur l'organisation et la structuration de ces services tant au niveau régional que départemental. Ces services vont devoir mieux travailler ensemble. Qu'elles en seront les conséquences pour les personnels ?

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences doit à ce titre être l'objet de toute notre attention. Les personnels sont inquiets quant à leur avenir professionnel. La cartographie des métiers en fonction de leurs perspectives d'évolution doit être faite. Des phases transitoires doivent être négociées pour gérer au mieux les évolutions attendues et permettre aux personnels non seulement de s'adapter mais de s'inscrire résolument dans les transformations.

- Il nous faut aussi un accord mobilité

Les réformes en cours et leurs conséquences en terme de réorganisations sont menées avec souvent des mobilités imposées aux personnels. Nous devons ouvrir une négociation sur les conditions des mobilités, leur accompagnement social. L'engagement doit être pris de limiter les mobilités aux volontariats, d'envisager, avant toute mobilité, l'étude de solutions alternatives,

de dispositifs transitoires pour en limiter l'impact sur les situations individuelles et les familles. Cet accord doit aboutir à un protocole définissant les règles et les garanties que l'administration apporte à l'agent concerné en terme de maintien des revenus, d'aides financières, de temps de travail, de déroulement de carrière ou de mobilité.

Un accord mobilité qui inclut la possibilité d'expérimenter vraiment le télé travail lorsque ledit travail s'y prête et que les personnels sont volontaires pour l'expérimenter.

En outre, l'aménagement et la réduction du temps de travail se sont mises en place dans les différents services avec des règles de mises en œuvre particulières à chacun. Elles ne sont sans doute pas identiques. Il convient de les harmoniser sur le meilleur dispositif.

Par ailleurs, nous sommes issus de différents ministères où les rémunérations (traitement plus primes) sont variables et recouvrent des réalités largement différentes. Mais aujourd'hui, ces différences, si elles l'ont jamais été, ne seront plus acceptables dans un ministère où nous serons réunis. Les difficultés sont connues et identifiées. Il reste à s'engager dans un vaste plan d'harmonisation des rémunérations et notamment des régimes indemnitaires en les alignant, bien entendu, sur les niveaux les meilleurs.

Au travers de cette intervention, vous comprendrez que la circulaire du 15 mai 2008 n'emporte pas notre adhésion sur de nombreux points et plus particulièrement sur celui du dialogue social.

D'abord sur la forme et le respect dû aux personnels notamment ceux de l'encadrement supérieur qui ont appris leur déclassement de façon brutale et sont largement dans l'expectative aujourd'hui pour ceux qui ne sont pas préfigurateurs.

Sur le calendrier qui ne tient aucun compte de celui des fusions DDE et DDA, voire des réorganisation en cours au MAP sur son niveau régional.

Sur la méthode, si elle semble définie, elle ignore totalement les organisations syndicales et semble limiter leur rôle à une information finale. Ceci est contraire à l'esprit de l'accord auquel nous venons d'apporter notre soutien avec d'autres. Pourtant, nous avons des choses à dire sur les thèmes à traiter et pour certains d'entre eux nous revendiquons même une réelle expertise comme sur : la gestion des compétences et formations, les mobilités, les mesures d'accompagnement, les instances de concertation sociale, l'action sociale, l'hygiène et la sécurité, l'ARTT, et même la LOLF, la gestion budgétaire et comptable etc...

N'oublions pas non plus les personnels qui actuellement dans ses services seront appelés à migrer vers d'autres structures (inspection du travail, service de la métrologie, activités développement économique des DRIRE) sans autres précisions (calendrier, mesures d'accompagnement, phases transitoires...)

Nous espérons que la réunion d'aujourd'hui marque le point de départ d'une concertation/négociation où toutes les conditions de réussites seront mises en œuvre par l'administration. Le processus de cette concertation doit être continu aux antipodes de ce que nous connaissons.

Pour conclure nous vous indiquons qu'en ce qui nous concerne nous n'avons pas eu connaissance du projet de décret créant les DREAL. Enfin et nous le regrettons encore une fois rien n'est dit sur le champ maritime essentiel et incontournable de notre ministère. Nous rappelons notre demande d'expérimentation de fusion des DDE et DDA élargi aux DAM. Nous sommes très étonnés d'entendre parler de direction régionale de façade maritime et dénonçons l'absence de concertation sur ces choix organisationnels.